



Date de génération de ce justificatif : 08/06/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

AC HOLDING AND THE FAMILY COMPANY – Modification(s) de société

Référence : L025784

Départements de publication : Côtes d'Armor

Annonce légale publiée le 28 juin 2024 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Modification(s) de société



AVOCATS
ASSOCIÉS

AC HOLDING AND THE FAMILY COMPANY Société par actions simplifiée Capital social : 5.421.830,00 Euros Siège social : Le Lannec – 22200 PLOUISY R.C.S. Saint Brieuc : 838 136 380 (Ci-après désignée, la « Société ») Avis de transformation et de modifications En date du 18/06/2024, l'associé unique a décidé de transformer la

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

société en société à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 18/06/2024 et a nommé en qualité de gérant M. COZIGOU Antoine, demeurant à GUINGAMP (22200), 19 rue de Chateaubriand. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions du président. En date du 18/06/2024, l'associé unique a décidé de modifier, à compter de cette même date, l'objet social de la société comme suit : NOUVEL OBJET SOCIAL : La société a pour objet : – L'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, en participant à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ; – La coordination et le contrôle, notamment budgétaire et financier, des sociétés du groupe ainsi formé ; – La réalisation, à titre purement interne au groupe, de services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers ; – L'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de placement, titres de toutes sociétés ou tous groupements et de tous droits portant sur ces valeurs et titres ; – La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous droits immobiliers, dont la société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ; – Éventuellement, l'aliénation de ses immeubles au moyen de vente, d'échange ou d'apport en société. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension, son patrimoine social ou son développement. Mention : R.C.S. de SAINT-BRIEUC.

[Consulter cette annonce en ligne](#)